

FINANCES :

- 1 – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissements avant le vote des budgets primitifs 2022

MARCHE PUBLIC :

- 2 – Avenant marché travaux Bâtiment L1
- 3 – Marché maîtrise d'œuvre réhabilitation école

AFFAIRES JURIDIQUES :

- 4 – Convention article 42 loi montagne projet Alhéna

SUBVENTIONS

- 5 – Acompte subvention 2022 Club des Sports
- 6 – Acompte subvention 2022 Office du Tourisme
- 7 – Acompte subvention 2022 Garderie

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES :

- 8 – Subventions aux associations 2022

Approuvé par Le Président	Vérifié par Le secrétaire de séance	Contrôlé par Le Directeur	Etabli par :
Johann RAVAILLER	Inès NAVILLOD	Patrice BONNAZ	Patrice BONNAZ
			

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : à définir

	NOMS	TEL.	MAIL	C	P	A	E	D
<i>COMITE</i>	Johann RAVAILLER Président Maire de Magland		johann.ravaiiler@magland.fr	✓	✓			✓
	Jean-Paul CONSTANT Vice-président Maire Arâches-la-Frasse		Jp.constant13@gmail.com	✓			✓	✓
	Rozenn DURAND Elue Arâches		rozenn.durand@laposte.net	✓	✓			✓
	Peter JULES Elu Arâches		jules.peter@hotmail.fr	✓			✓	✓
	Marjolaine LEVEQUE Elue Arâches		marjolaine.leveque.ml@gmail.com	✓	✓			✓
	Inès NAVILLOD Elue Arâches		ines.navillod@yahoo.fr	✓	✓			✓
	Julien DELEMONTX Suppléant Elu Arâches		julien.delemontx.mairie@gmail.com	✓	✓			✓
	Gwenaël RUAU Suppléant Elu Arâches		gw.ruau@gmail.com	✓			✓	✓
	Laurène CAULFUTY Elue Magland		laurene.caulfuty@magland.fr	✓	✓			✓
	Stéphanie FERRAND Elu Magland		s.ferrand74@gmail.com	✓			✓	✓
	Kader KHADRAOUI Elu Magland		kader.khadraoui@magland.fr	✓	✓			✓
	Giovanna VAUTHAY Elue Magland		jeanne.vauthay@magland.fr	✓			✓	✓
	Sophie DEPOISIER Suppléante Elue Magland		sophiedepoisier9@gmail.com	✓	✓			✓
	Sabine TOUNA Suppléante Elue Magland		tounasab@gmail.com	✓	✓			✓
<i>SIF</i>	Patrice BONNAZ Directeur	06.89.95.47.25	pbonnaz@flaine.com	✓	✓			✓
	Geoffrey BIEVRE Services techniques	06.89.95.47.16	service.technique@flaine.com					✓
	Sabrina BOULANGER Responsable administratif	04.50.90.82.75	s.boulanger@flaine.com					✓

C : Convoqué P : Présent A : Absent E : Excusé D : Diffusion

× : Ont assisté à la réunion en visio

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier à 18h45,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arâches la Frasse, sous la présidence de Johann RAVAILLER.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Inès NAVILLOD est désignée par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

FINANCES

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

M. Le Président expose à l'assemblée que, dans le cas du Syndicat Intercommunal de Flaine, le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Compte tenu de l'article 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- Jusqu'à adoption des budgets (principal et annexes), sur autorisation du Comité Syndical, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal :

AFFECTATION	CREDITS 2021 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2021
20 - Immobilisations incorporelles	304 740,00 €	76 185 €
21 - Immobilisations corporelles	2 713 647,38 €	678 411 €
23 - Immobilisations en cours	0 000,00 €	0,00 €

Budget annexe de l'eau :

AFFECTATION	CREDITS 2021 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2021
20 - Immobilisations incorporelles	24 000,00 €	6 000 €
21 - Immobilisations corporelles	436 000,00 €	109 000 €
23 - Immobilisations en cours	260 968,87 €	65 242 €

Budget annexe droits de stationnement :

AFFECTATION	CREDITS 2020 (BP + DM)	% DES CREDITS OUVERTS EN 2020
21 – Immobilisations corporelles	300 000,00 €	75 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise M. Le Président à :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- En anticipation sur le vote des budgets primitifs 2022 (principal et annexes), engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2022, à savoir :

↳ Budget Principal

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2021 : 3 018 387,38 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 : 754 596 €

↳ Budget Annexe Eau

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2021 : 720 968,87 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 : 180 242 €

↳ Budget Annexe Droits de stationnement

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2021 : 300 000,00 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 : 75 000 €

RAPPORT N° 2**MARCHE PUBLIC****AVENANT MARCHE TRAVAUX BATIMENT L1**

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur le Président présente les projets d'avenants au marché de travaux de réhabilitation du bâtiment L1.

LO T	ENTREPRISE	MARCHE HT	N°	AVENANT HT	MONTANT HT
2	Leroulley	44 980.93 €	1	1 861.68 €	46 842.61 €
4	Aubonnet	145 953.65 €	1	5 447.25 €	1561 400.90 €
5	Roux	56 309.50 €	1	615.00 €	56 924.50 €
7	Carrelain	51 423.75 €	1	- 2 050.00 €	49 373.75 €
8	Pessey-Fournier	258 278.34 €	1	- 29 580.77 €	228 697.57 €
9	Chabelektra	86 016.00 €	1	4 958.00 €	90 974.00 €

Après avoir pris connaissance des avenants au contrat et après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Valide** le montant des avenants
- **Autorise** M le Président à signer ces avenants

RAPPORT N° 3

MARCHE PUBLIC

MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION ECOLE

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical de la procédure d'appel d'offres lancée le 17 décembre 2021 pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'école. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le jeudi 20 janvier 2022 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante : Geronimo pour un montant de 96 000 € HT.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022.

RAPPORT N° 4

AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION ARTICLE 42 LOI MONTAGNE PROJET ALHENA

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

M. Le Président informe les membres du Comité que dans le cadre de la construction de la nouvelle résidence Alhena à Flaine, un avenant à la convention d'aménagement touristique du 24 mai 2005 est proposé afin d'apporter des précisions et des modifications à cette dernière.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance de l'avenant, à l'unanimité :

- **approuve** le projet d'avenant
- **autorise** le Président à signer l'avenant à la convention d'aménagement du 24 mai 2005.

RAPPORT N° 5

SUBVENTIONS

ACOMPTE SUBVENTION 2022 CLUB DES SPORTS

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur Le Président informe les membres du Comité que, pour permettre au Syndicat Intercommunal de Flaine de verser un acompte sur la subvention du Club des Sports de Flaine, en début d'année 2022, avant le vote du budget primitif 2022, il est proposé de verser la subvention, en janvier 2022, février 2022, mars 2022, avril 2022 sur la base de 7 000 € par mois.

Après le vote du budget primitif 2022, une éventuelle régularisation sera effectuée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve cette décision.

RAPPORT N° 6

SUBVENTIONS

ACOMPTE SUBVENTION 2022 OFFICE DU TOURISME

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur Le Président informe les membres du Comité que, pour permettre au Syndicat Intercommunal de Flaine de verser la subvention de l'Office de Tourisme de Flaine, en début d'année 2022, avant le vote du budget primitif 2022, il est proposé de verser la subvention, en janvier, février, mars et avril 2022, sur la base de la subvention votée au budget 2021, à savoir 700 000 €. La subvention versée en janvier, février, mars et avril 2022 sera donc de 65 833 € par mois.

Après le vote du budget primitif 2022, une éventuelle régularisation sera effectuée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve cette décision.

RAPPORT N° 7

SUBVENTIONS

ACOMPTE SUBVENTION 2022 GARDERIE

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur Le Président informe les membres du Comité que, pour permettre au Syndicat Intercommunal de Flaine de verser la subvention de la Garderie Les P'tits Loups, en début d'année 2022, avant le vote du budget primitif 2022, il est proposé de verser la subvention sous la forme d'un premier acompte 2022, calculé sur la base de la subvention votée au budget 2021, à savoir 15 000 €.

La subvention sera donc versée sous la forme d'un premier acompte de 7 500 € en janvier 2022.

Après le vote du budget primitif 2022, une éventuelle régularisation sera effectuée et le solde sera versé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve cette décision.

RAPPORT N° 8
INFORMATION
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Suite au retour des dossiers de demandes de subventions des associations, une discussion est lancée en vue de fixer les montants alloués pour le vote prochain du budget.

Fin de la séance 20h30

